

## Améliorer et étendre les transports en commun

Un accroissement important de la part modale des transports en commun doit bien entendu s'appuyer sur une redéfinition progressive de l'offre de transport collectif et sur un déploiement de nouvelles infrastructures et de nouveaux matériels roulants permettant l'amélioration de la qualité de service.

Pour assurer ce développement, le Gouvernement wallon a proposé dans la SRM d'avoir :

- d'une part dans les agglomérations, une offre de transport en commun compétitive en terme de fréquence, temps de parcours et qualité de service
- d'autre part que dans chaque commune où cela est nécessaire, a minima, un mobipôle où le citoyen peut disposer d'une offre structurante.

Pour rejoindre ce mobipôle, au-delà des infrastructures liées à la mobilité douce ou un rabattement de véhicules privés, une offre de transport en commun local ou de transport à la demande serait déployée.

Pour se faire, une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie continuera d'être prioritairement développée et rendue plus lisible. Lorsqu'il existe, le réseau ferroviaire constituera le moyen privilégié de liaison entre les pôles, mais là où les connexions ferroviaires ne sont pas établies, l'offre de transport collectif par autobus/autocar sera développée pour compléter le réseau structurant. Relativement aux aspects régionaux de la mise en œuvre des plans d'investissements de la SNCB et d'Infrabel, eu égard au caractère structurant du réseau de chemin de fer pour le territoire, la Wallonie n'acceptera pas, comme une fatalité, d'éventuelles suppression de lignes ou de gares.

Dans les pôles, des niveaux de service de référence (fréquences minimales) seront progressivement mis en place. En parallèle de la fréquence, la qualité de service fera l'objet d'une attention particulière via trois axes principaux : la fiabilité du service, la vitesse et le confort.

L'attractivité des transports en commun passe également par des incitants financiers. Il est dès lors prévu de pérenniser la quasi- gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée.

Enfin, le développement de l'accessibilité de l'ensemble du territoire s'appuiera sur un réseau hiérarchisé au départ de points de connexion sur le réseau structurant (mobipôles). Il s'agira de lieux physiques où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et où les usagers pourront accéder à des services qualitatifs et performants. Les actions à mener en la matière sont regroupées en trois axes.

- Investir massivement dans les transports publics, augmenter et restructurer l'offre de manière à renforcer son attractivité
- Défendre le réseau ferroviaire comme épine dorsale du transport public collectif. Il s'agit à la fois de défendre les intérêts de la Région dans les décisions concernant le ferroviaire mais également d'agir en plaçant, là où cela est pertinent au cœur du réseau de transports publics et de mobilités actives.
- Développer les points de connexion sur le réseau structurant (mobipôles) et dans les agglomérations urbaines (mobipoints), afin faciliter l'intermodalité pour l'utilisateur et étendre ainsi le domaine de pertinence des transports en commun et de la mobilité active.

513	Définir et prioriser une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie où la pertinence est évaluée et vérifiée visant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un passage par heure et par sens de 6h à 20h tous les jours ;</li> <li>- dans les pôles, un niveau de service de référence entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 24h du lundi au samedi</li> </ul>	Actualisée	SRM
515	Parallèlement à la fréquence, accroître la qualité de service via trois axes principaux : la fiabilité du service, la vitesse et le confort	En cours	SRM
516	Finaliser les déploiements d'infrastructures en cours dans les grandes villes, dans la lignée des propositions des Plans de Mobilité Urbains (PUM) là où ils existent ; implémenter un bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage ; étendre le tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ; étendre le métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital ; finaliser le déploiement du BHNS de Charleroi ; finaliser la gare de Namur et renforcer les aménagements pour les bus en concertation avec la Ville de Namur	Prévue	AOT/PRW
517	Pérenniser la quasi- gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée ; et poursuivre l'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité des transports en commun.	Prévue	AOT/PRW
518	Mettre en place une tarification intégrée pour l'usage des solutions publiques de transport. Dans un deuxième temps et en concertation avec les acteurs concernés, analyser la possibilité de l'élargir aux offres privées (taxis, voitures partagées, micromobilité, etc.)	Prévue	SRM
519	Prioriser les rabattements en bus vers les gares, en particulier depuis le réseau des lignes structurantes de transport public ; et favoriser l'accessibilité aux gares en tant que « mobipôles », lieux d'échange et de vie	En cours	SRM
520	Promouvoir l'élaboration d'une offre intégrée (pas uniquement le volet commercialisation) portant sur les liaisons, les niveaux de service, les tarifs, les horaires, les correspondances, ...	En cours	SRM
522	Déterminer un maillage territorial de base en s'appuyant sur les potentialités offertes par les liaisons structurantes de transport collectif, et définir des niveaux d'exigences en termes d'espace disponible, d'équipement et de fonctions à accueillir, d'accessibilité via des cheminements cyclo-piétons sécurisés et des systèmes de priorité/sites propres pour le transport collectif, etc.	Prévue	SRM/PRW
524	Déployer, sous pilotage de la Région et sur base d'emplacements précis identifiés en concertation avec les parties prenantes (pouvoirs locaux, gestionnaires de voiries, opérateurs de mobilité), un réseau maillé de mobipôles	En cours	SRM/PRW
525	Initier la dynamique de mise en œuvre des mobipoints à travers le droit de tirage mobilité durable à destination des communes	Prévue	SRM/PRW